

DE LA DISCUSSION SUR LE BILL DE DOTATION DU
SÉMINAIRE DE MAYNOOTH.

Après six jours d'une lutte ardente, la chambre des communes a voté une seconde fois en faveur de la dotation du collège catholique de Maynooth. L'heure avancée à laquelle nous avons reçu, lundi soir, la nouvelle de l'adoption du bill, ne nous a permis que de faire connaître l'heureux résultat de cette importante discussion. La gravité de la question débattue, ses conséquences probables, ainsi que notre reconnaissance et notre admiration pour sir Robert Peel, nous font un devoir de revenir aujourd'hui sur un sujet qui intéresse à un si haut degré le catholicisme. Le chef du cabinet britannique avait à lutter, dans cette circonstance, contre des difficultés qui auraient effrayé un homme d'état d'un caractère moins généreux et moins ferme : en présence d'une opposition formidable, il aurait peut-être paru suffisamment justifié, s'il avait cherché à calmer par quelques concessions l'irritation de l'opinion publique, et l'acharnement de ses amis politiques, devenus sur cette question ses adversaires dans la chambre. Il a trouvé plus digne de lui et de sa haute position de dominer l'orage par la franchise et la vigueur de ses discours, par une attitude ferme et noblement résolue. Gloire à sir Robert Peel ! Il a donné un bel exemple au monde : il a montré ce que peuvent sur les délibérations d'une assemblée, comme pour les destinées d'un peuple, de fortes convictions bravement défendues, même au péril d'une défaite où sa réputation et sa fortune politique pouvaient être ruinées.

Cette discussion a été terminée par un des plus nerveux et des plus admirables discours que sir Robert Peel ait prononcés. L'illustre orateur a véritablement enlevé d'assaut sa majorité ; il l'a arrachée, malgré elle, par la force et l'habileté de son éloquence, à ses passions et à ses vœux préjugés. Un tel discours ne s'analyse pas : il faudrait le lire dans les immenses colonnes où il se déploie. Il était trois heures du matin quand sir Robert Peel a pris la parole ; la séance avait déjà duré dix heures ; tous les esprits étaient harassés, toutes les énergies semblaient épuisées ; la sienne seule avait conservé sa vigueur, et elle ne s'est pas démentie un seul instant.

Voici les passages des discours si éminents prononcés par lord John Russell et sir Robert Peel :

Chambres des communes. — Séance du 18 avril.

« La discussion est reprise sur le bill de Maynooth :

« LORD JOHN RUSSELL. Je me serais borné à voter la seconde lecture du bill sans prendre la parole, si de nombreuses pétitions adressées à la chambre contre la mesure proposée, et les lettres que j'ai reçues de mes commettans, ne me faisaient un devoir d'examiner jusqu'à quel point leurs objections sont fondées, et d'exposer les raisons qui me déterminent à ne point partager leur manière de voir.

« On aurait pu démontrer à la chambre que le collège de Maynooth n'était pas assez grand pour loger tous les élèves, et qu'il n'avait pas une dotation assez forte pour les nourrir. La question n'a pas été décidée en principe par l'acte du parlement de 1795. Cet acte autorise les catholiques à établir leur collège, et nous leur avons fourni en année en année des fonds pour le contenir. C'est-là une mesure tout-à-fait différente de celle qui est soumise en ce moment à la chambre. Je suis loin de croire qu'en adoptant le bill vous vous engagiez à doter le clergé catholique, mais M. Gladstone a eu raison de dire que la question religieuse serait par là résolue. Toutefois, il est d'autres questions que vous ne résoudrez pas ce soir, par exemple celle de savoir si l'on augmenterait les impôts pour payer le clergé catholique, si l'on entamerait l'excédant des revenus du clergé protestant, si l'Irlande paierait seule une contribution ; enfin il faudrait que vous demandassiez aux chefs du clergé catholique s'ils veulent accepter une dotation : ainsi tout ne sera pas décidé par le vote du bill. Du reste, la question de la dotation générale du clergé catholique me paraîtrait présenter encore moins d'obstacles que celle-ci.

« Le clergé catholique remplit divers devoirs qui sont également remplis par le clergé presbytérien, des devoirs de charité. Il donne des consolations et enseigne la parole de Dieu aux fidèles ; mais en ce qui concerne le collège de Maynooth, tout roule sur la question de théologie. Ainsi la question est plus grave que celle de la dotation ; mais je crois que ce qu'il faut surtout examiner dans l'appréciation du bill, c'est l'État de l'Irlande. Vous savez qu'une grande misère règne en Irlande, et que le clergé catholique n'y vit pas seulement des dons des fermiers aisés, mais encore de ceux des personnes les plus pauvres. En même temps, il y a en Irlande une Eglise protes-

tante si richement dotée, que l'allocation demandée pour Maynooth dépasse à peine le revenu de trois prélats protestants. Les catholiques d'Irlande recevront avec reconnaissance l'allocation que vous voterez, et ce sera un puissant moyen de conciliation.

« Il ne s'agit pas d'entamer les revenus de l'Eglise protestante, ce qui rencontrerait une insurmontable opposition chez les protestans. La mesure ne blesse non plus aucun sentiment du clergé catholique, et, sous ce rapport elle diffère de la question de dotation qui rencontrerait de sérieuses difficultés. J'ai lu avec une peine profonde le contenu des pétitions qui ont été adressées à la chambre en ce qui concerne le côté religieux de la question. Il est fâcheux qu'il existe des préventions si fortes contre les catholiques. Le même système d'attaque avait été suivi lors de l'émancipation. On avait traité les catholiques d'idolâtres, de partisans de l'antéchrist ; cependant les prélats qui dans la chambre des lords attaquaient le bill ne dirent rien qui pût justifier ces jugemens, car tous ils reconnurent que les catholiques étaient membres de l'Eglise universelle. Je remonte aux guerres religieuses du temps de la Réformation. Il paraît que ces guerres ont laissé des traces plus profondes que les guerres civiles dont on nous a parlé. On a caché les armes ; mais on ne les a pas laissés se rouiller ; et dès que des différends religieux s'élevèrent, on tire l'épée du fourreau avec une animosité que nous n'aurions cru possible que dans le XVI^e siècle. Ne serait-il pas temps que de pareils ressentiments cédassent à des sentimens plus doux ?

« Si l'on voulait soutenir, comme les pétitionnaires, que toute religion qui n'est pas le protestantisme est une hérésie, on arriverait à des résultats dont lesquels il faudrait reculer. Il faudrait en effet étendre le principe aux colonies, et, dans ce cas, l'empire tomberait bientôt en ruines. Vous pouvez soutenir que le maintien de la religion protestante est nécessaire ; mais comment, s'il en est ainsi, pourrez-vous donner des lois à l'Irlande ? Ne faudrait-il pas dire : A l'époque de l'union, nous nous sommes engagés à traiter les Irlandais comme des Anglais, à leur donner les mêmes droits et privilèges ; mais, s'il en est ainsi, comment pouvez-vous soutenir que votre religion est si exclusivement vraie que vous ne sauriez admettre la religion catholique sur le pied de l'égalité ? Si vous voulez soutenir cela, je vous défie d'étouffer le cri du rappel de l'Union ; vous n'en auriez pas le droit. Il faut exécuter le contrat de l'union, non pas d'après la lettre seulement, mais dans son esprit, avec bonté et désintéressement ; sinon, il faut rendre à l'Irlande son parlement et lui abandonner le soin de ses affaires et de ses intérêts. Vous ne sortirez pas de ce dilemme.

« Si vous rejetez le bill, le peuple irlandais ne pourra-t-il pas dire avec raison que tout espoir d'obtenir justice de l'Angleterre est perdu ? Quand j'envisage toute la portée de la question, je n'hésite pas à déclarer que l'opinion contraire de la nation anglaise ou de mes commettans ne m'empêchera pas de voter pour le bill. J'examine, non pas quelles sont les opinions de nos commettans, mais ce que demandent la justice, la vérité, le progrès. J'aimerais mieux me retirer de la carrière politique que de voter contre une mesure utile à mon pays. Toutefois je ne considère pas ce bill comme devant tout terminer à l'égard de l'Irlande ; il reste encore de graves questions à examiner, jusqu'à ce que l'Irlande ait obtenu de vous la justice que vous lui devez. Tôt ou tard il faudra bien que la chambre porte sérieusement son attention sur l'anomalie monstrueuse que présente cette Eglise anglicane, si largement dotée, bien qu'elle soit l'Eglise de la minorité, et je dois déclarer qu'après l'adoption du bill, je serai ou j'appuierai, si d'autres la font, une motion pour obtenir en faveur du peuple d'Irlande la justice qu'on lui a si longtemps et si cruellement refusée.»

SIR ROBERT PEEL. — « La discussion sur la question qui nous occupe a offert une foule d'exemples honorables d'hommes qui sont décidés à exprimer à tous risques leur opinion consciencieuse. Beaucoup d'honorables membres, habitués à voter avec le gouvernement, ont cru devoir, par raison de conscience, et obéissant à une profonde conviction, se séparer de nous. Quelles que puissent être les conséquences de la résolution prise par eux, je puis leur donner l'assurance que tout en regrettant cette divergence d'opinions, j'honore les motifs qui l'ont dictée (écoutez) ; et je ne limite pas mes éloges à un seul des côtés de cette chambre, car d'autre part je vois un grand nombre d'honorables membres qui n'ont pas craint de compromettre leur position électorale et de risquer leur situation politique pour pouvoir librement et consciencieusement remplir un devoir sacré : ils ont préféré obéir à la voix de la conscience que de se conformer aux vœux de leurs commettans. (Ecoutez)